

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2021

Le treize avril deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le sept avril deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte NANCHE, Maire.

Présents : tous les membres sauf

Absents excusés avec pouvoir

Corinne MESNIL donne pouvoir à Brigitte CONTAT

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 et nomme Claire MEGARD comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du seize mars deux mil vingt et un appelle à une observation
Erratum il convient de lire :

- Les déclarations préalables de travaux de Monsieur MIGUET et Monsieur HUMBERT : en instruction.

Le conseil municipal prend note de cette information et approuve par procès-verbal du conseil municipal du seize mars 2021.

Ordre du jour

- **Délibérations**

- **2021-13** Décision modificative n°1 du budget primitif 2021
- **2021-14** demande de subvention à l'association Diocésaine d'Annecy pour la réfection du toit de l'Eglise
- **2021-15** Vote du taux d'imposition des deux taxes directes locales 2021

- **Urbanisme**

- **Rapport des commissions**

- **Questions diverses**

- Impact du positionnement des communes sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- Portail de secours de l'école maternelle

- **Courriers**

DELIBERATIONS

➤ *Délibération 2021- 13 Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021*

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une erreur de calcul de 4 euros s'est produite dans l'affectation des résultats 2020. Il faut régulariser le compte 002.

Madame le Maire propose un vote comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Désignation des articles		Crédits à voter
<i>comptes</i>	<i>Intitulés</i>	
FONCTIONNEMENT RECETTES		
002	Résultats de fonctionnement reportés	- 4.00
70323	Produits des services	+ 4.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'ouverture de crédits comme exposé ci-dessus.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ *Délibération 2021-15 Demande de subvention à l'association Diocésaine d'Annecy pour la réfection du toit de l'Eglise*

Madame Le Maire rappelle que les communes sont tenues d'entretenir leurs édifices religieux. Il a été observé que les tuiles du toit de l'Eglise notamment sur la façade nord étaient en mauvais état ainsi que les faîtières.

L'objectif de cette opération est par le biais de la réfection de ce toit de sécuriser la circulation des piétons ou des véhicules tout en valorisant notre édifice religieux. Il convient également de refaire l'électricité et notamment toutes les mises à la terre afin de préserver la sécurité des usagers.

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'association Diocésaine d'Annecy.

Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à : 40 409,00€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le principe de l'opération
- **Décide** de solliciter une subvention auprès de l'association Diocésaine d'Annecy
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération 2021-16 Vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales 2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2021.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux départemental de référence est de 12.03, il conviendra de l'additionner au taux communal de référence de 3.74.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** de ne pas augmenter les taux des deux taxes directes locales pour l'année 2021 :
- **Décide** de les maintenir à l'identique de l'année précédente conformément au tableau ci-dessous :

	2020	2021
Taxe foncière - Bâti	3,74 %	15.77 %
Taxe foncière – Non bâti	23.09 %	23.09 %

Délibération adoptée à l'unanimité

URBANISME

Présentation de la Commission Urbanisme par Rébecca DE REYDET.

Intervention de Luc CHAVEROT :

Je suis surpris de voir que les panneaux photovoltaïques en sur imposition soient interdits étant donné qu'il y en a déjà sur la commune.

Rébecca DE REYDET : ils ont été posés avant le nouveau PLU. A ce jour, ce type d'installation n'est pas possible sur notre territoire. Cela est spécifié dans le règlement du PLU.

Luc CHAVEROT :

Cela veut dire que nous allons interdire toute pose de panneaux photovoltaïques sur la commune par sur imposition ? alors que ce principe est plus économique.

Rébecca DE REYDET

A ce jour effectivement le PLU ne le prévoit pas.

Déclaration préalable :

❶ 07400621A0014 – Monsieur Julien BUFFET – 126, allée des Rangossons – Section A 2321 – Panneaux photovoltaïques en toiture.

En instruction.

❷ 07400621A0015 – Madame Cécile L'HOPITAL – 161, route de l'Abbaye – B 1527 – Modification menuiseries porte de garage, porte d'entrée et fenêtres (de bois à alu gris).

En instruction.

③ 07400621A0016 – Madame Virginie DUCROZ & Monsieur Yannick PERRET – 46, route de Bublens – Section B 2219 - Création véranda.

En instruction.

④ 07400621A0017 – Monsieur Luc CHAVEROT – 36, route de la Fontaine– Section B 2079-2081-940-2078 – Panneaux photovoltaïques en toiture.

En instruction. Une demande de pièce complémentaire va être faite.

⑤ 07400621A0018 – EDF ENR / Monsieur Benjamin DECLAS (pour Monsieur Bruno BACHET) – 34, route de Bublens – Section B 2222-2230 – Générateur photovoltaïque en toiture.

En instruction.

⑥ 07400621A0019 – La French Cabane / Monsieur Thibaut MERVOYER– 725, route de la Caille – Section A 485-1725-1089 – Terrasse et pergola (mobiles et démontables).

En instruction.

⑦ 07400621A0020 - Monsieur Bernard PARIS – 725, route de la Caille - Section A 485-1725-1089 – Fenêtres de toit.

En instruction.

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **COMMISSION LOGEMENT**

Présents :

Pour la commune : Mme MEGARD, M PECCOUD, M MARESCOT, Mme SGRAZZUTTI, Mme NANCHE

Intervenants :

M DEPLANTE directeur HALPADES Rumilly
Mmes ROMAN et VALERIE LOHEZ Préfecture 74.

Cette rencontre a été programmée, afin de sensibiliser les élus quant aux critères retenus pour l'attribution des logements séniors.

Dans le programme « cœur de ville », 33 logements séniors vont être proposés à la location.

La commune devra proposer au bailleur social une liste de locataires, à charge de ce dernier de valider le choix.

Mme Roman rappelle :

Les logements séniors sont des logements HLM. Pour prétendre à ce type de logement, les critères de ressources et d'occupation sont pris en compte.

- Les ressources comprises dans la limite des plafonds HLM.
- La composition de la famille compatible avec la grandeur de l'appartement souhaité.
- La notion de handicap, perte d'autonomie cumulées à l'avancée de l'âge, le handicap du demandeur ou d'un membre de la famille. Le handicap doit être attesté par un document officiel.

En conclusion : ce type de résidence sénior est géré selon les mêmes critères que des logements HLM avec toutefois l'obligation de justifier d'un degré de dépendance 04 de handicap.

➤ COMMISSION ESPACES VERTS

Intervention de Cécilia HORCKMANS :
J'ai entendu que le sapin de l'Eglise va être coupé ?

Claire MEGARD :
Oui. Le sapin de l'Eglise va être coupé pour la mise en valeur du gleditsia arbre rare et ce sapin est aussi trop proche des bancs.
Sous l'ancienne mandature, il avait été envisagé l'aménagement du jardin de l'Eglise.
Après réflexion ce sapin ne sera pas coupé.

Cécilia HORCKMANS : ce sapin a une âme. Ne peut-on pas l'élaguer ?

Claire MEGARD. Non ce ne serait pas esthétique.
Patrice PECCOUD. Il faudrait même installer un portillon pour limiter l'accès à ce jardin.
Denis HUMBERT : voir même le fermer.

Claire MEGARD intervient pour préciser que des arbres qui longent la zone humide Nord vont également être élagués, ainsi que plusieurs tailles au niveau du bar le 7.4, du chemin de la Vendée, et l'enlèvement d'un arbre tombé sur un lampadaire au-dessus de l'école primaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Madame Le Maire rappelle le courrier de la préfecture expliquant qu'à ce jour le quota n'est pas atteint pour bloquer le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Néanmoins, il reste encore 10 communes qui n'ont pas délibérées sur le sujet. Je vous tiendrai informé de la suite.

- Portail de secours de l'école maternelle

La commission de sécurité a préconisé la pose d'un portail pour permettre aux enfants en cas d'incendie de se diriger vers la RD2. Un portillon de secours que nous avons en stock sera mis en place entre les jardins de la mairie et la cour de l'école maternelle.

- Points lumineux du centre-bourg

Denis HUMBERT explique que la régie de Seyssel a souhaité connaître nos desideratum concernant l'éclairage du centre-bourg la nuit.
Après un tour de table, le conseil municipal opte pour une coupure de l'éclairage public de 23h à 5h du matin.

- L'aménagement des Ponts de la Caille

Madame Le Maire explique qu'un article est passé dans le Dauphiné libéré sur les possibilités touristiques et les aménagements du site des Ponts de la Caille. Elle précise qu'elle n'a pas participé à cette réunion et n'était pas au courant de la teneur de cette dernière. Son mécontentement a été entendu ce soir, avant le conseil municipal à la réunion du bureau.
Une présentation de ces aménagements sera faite par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles lors d'un prochain conseil municipal à tous les conseillers d'Allonzier la Caille.

Patrice PECCOUD demande qui avait organisé cette réunion ?

Madame Le Maire : apparemment Monsieur Vincent HUMBERT et la mairie de Cruseilles.

➤ COMMISSION MOBILITE

La Région Auvergne Rhône-Alpes en partenariat avec la société ADEME met en place le schéma directeur cyclable.

En parallèle un projet de liaison entre les 5 lacs de la Région est mené.

Sur notre territoire, Allonzier la Caille serait concerné par le passage de cette piste cyclable via la route de l'Arny, le cimetière, la route des Ponts en direction du Noiret.

Madame Le Maire précise que lors de la dernière réunion de coordination du centre bourg elle a demandé la possibilité d'aménager une piste cyclable le long de la RD2. Cette initiative doit passer obligatoirement par les services du département, ce qu'elle s'engage à faire rapidement.

COURRIERS

- Lecture de la demande de subvention de la ligue contre le cancer. La commune ne souhaite pas donner suite.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 avril 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 30mm.